Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mercredi
10 septembre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Procuration(s) : 3
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 22
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : jeudi 28 août 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0191

Relative à la revoyure du Contrat de Plan Régional de développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Soihirat EL HADAD

Présidente de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI présidente de séance, en l'absence de Monsieur Ben ISSA OUSSENI, absent excusé

Secrétaire de séance désignée :
Madame Farianti MDALLAH

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Vu La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attribution du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération N°DL_AP2025_0024 relative au budget primitif 2025 du Département de Mayotte,

Considérant le rapport n°2698 de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant l'avis de la commission éducation, formation et insertion du 02 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider la revoyure du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) ;

Article 2 : d'inclure les fiches actions révisées suivantes au CPRDFOP :

- FA 1.1.11: Accompagnement à la reconversion professionnelle pour faire face à la menace qui pèse sur certaines entreprises ;
- FA 1.1.12: Accompagnement éducatif des élèves et des étudiants en classe d'examen ;
- FA 2.15: Construction d'une maison de la formation, de l'orientation et de l'emploi ;
- FA 1.1.2: Mise en place d'un plan d'investissement sur les infrastructures des OF, OFA, CFA ;
- FA 1.3.2: Former et accompagner les gérants des PME et TPE pour leur montée en compétences.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 1.1.2 révisée	**Mise en place d'un plan d'investissement sur les infrastructures des OF, OFA, CFA.**
Contexte	Le passage du cyclone Chido a profondément affecté les infrastructures de formation à Mayotte, en particulier les plateaux techniques des centres de formation. Ces équipements sont essentiels pour une formation pratique de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, les difficultés économiques actuelles, couplées à une dépendance forte à la mobilité des formateurs et stagiaires, freinent l'élargissement de l'offre de formation et son accessibilité. Dans ce contexte, il devient urgent de réhabiliter et moderniser les infrastructures pédagogiques, de renforcer l'accès aux formations en ligne ou à distance, et de diversifier les moyens d'accompagnement pour répondre aux enjeux du marché de l'emploi local. Une solution innovante pour surmonter ces défis serait de développer des plateaux techniques mobiles et virtuels, qui offriraient flexibilité et accessibilité aux formations techniques.
Objectifs	✓ Réhabiliter et Moderniser les infrastructures, notamment les plateaux techniques et les équipements numériques des centres de formation, en particulier ceux touchés par le cyclone, afin d'améliorer la qualité des formations. ✓ Identifier et mobiliser des dispositifs de financement pour l'acquisition de matériel pédagogique de pointe, et favoriser l'innovation pédagogique pour anticiper les besoins futurs du marché du travail. ✓ Développer des plateaux techniques mobiles permettant une formation flexible, accessible dans différentes zones géographiques et adaptées aux besoins des entreprises locales. ✓ Favoriser la mutualisation des plateaux techniques existants (publics et privés) entre différents prestataires de formation, pour maximiser l'utilisation des équipements et permettre une mise à disposition partagée. ✓ Encourager l'intégration de solutions innovantes dans la formation, telles que la formation à distance, virtuelle, et l'utilisation de plateformes collaboratives, afin de rendre les formations plus accessibles et résilientes.
Modalités d'actions	**Création d'un dispositif d'aide à l'investissement dans les infrastructures pédagogiques :** • Mettre en place un soutien financier spécifique pour la réhabilitation et la modernisation des plateaux techniques et des équipements pédagogiques. • Identifier les dispositifs de financement disponibles pour soutenir les projets d'investissement. **Développement et mise à disposition de plateaux techniques mobiles :** • Mettre en œuvre des solutions de plateaux techniques mobiles, adaptés à différentes formations techniques et accessibles dans toute l'île. • Promouvoir l'utilisation des plateaux mobiles comme alternative à la dépendance à des infrastructures fixes, réduisant ainsi les coûts de déplacement. **Inventaire des plateaux techniques existants :** • Recenser les plateaux techniques disponibles dans les organismes de formation publics et privés pour dresser un état des lieux précis de leurs quantités, leur état et leur adéquation avec les besoins des formations.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

	• Identifier les lacunes et prioriser les investissements en fonction des secteurs stratégiques pour le développement économique de Mayotte. **Mutualisation des ressources et des plateaux techniques :** • Mettre en place un dispositif de partage des plateaux techniques entre les différents prestataires de formation (publics et privés), afin d'optimiser l'utilisation des équipements et de rendre les formations plus accessibles à un plus grand nombre de stagiaires. • Créer des partenariats entre les centres de formation pour favoriser la mise en commun des infrastructures, avec un système de gestion et de réservation pour une utilisation partagée. **Soutien à l'intégration de solutions pédagogiques innovantes :** • Encourager le développement de formations hybrides ou à distance, permettant d'atteindre un public plus large et de limiter les coûts liés à la mobilité. • Soutenir l'adoption de plateformes virtuelles et collaboratives pour faciliter l'accès aux formations, notamment pour les publics éloignés de l'emploi.
Pilote	❖ Conseil Départemental ; ❖ Etat.
Acteurs mobilisés	- Conseil Départemental (Directions économique & Formation professionnelle) - État - Fonds européens - Etat - OPCO - Réseaux d'opérateurs publics et privés de l'EFOP, l'insertion et la formation professionnelle - Entreprises locales, OF
Conditions de réussites	• **Engagement des opérateurs de formation** : Mobiliser activement les centres de formation publics et privés pour garantir la mise en œuvre réussie des projets d'investissement. • **Mise en place d'un cadre financier adapté** : Assurer l'existence de mécanismes financiers souples et rapides, permettant aux opérateurs de répondre efficacement aux appels à projets. • **Inventaire précis et planification** : Réaliser un inventaire complet des plateaux techniques existants et identifier les zones géographiques prioritaires pour les plateaux mobiles. • **Mutualisation effective des ressources** : Créer un système opérationnel pour la gestion partagée des plateaux techniques, et assurer leur utilisation maximale.
Indicateurs d'évaluation	• **Taux de réhabilitation des infrastructures** : Pourcentage des plateaux techniques réhabilités ou modernisés. • **Nombre de plateaux techniques mobiles et virtuels déployés** : Nombre de formations organisées grâce aux plateaux mobiles, et nombre de bénéficiaires. • **Taux de mutualisation des équipements** : Nombre de prestataires de formation utilisant les plateaux techniques mutualisés. • **Accessibilité et diversité de l'offre de formation** : Nombre de formations proposées à distance, en ligne, ou via des plateaux techniques mobiles et virtuels. • **Satisfaction des utilisateurs** : Enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, formateurs et entreprises partenaires sur la qualité des infrastructures et des formations dispensées.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

	• **Taux d'insertion professionnelle** : Suivi du taux de placement des stagiaires formés dans les secteurs liés aux formations, en particulier pour les publics éloignés de l'emploi.
Calendrier de réalisation	**Lancement du projet dès la validation du CPRDFOP « réadapté post-Chido » et tout le long du déploiement de ce dernier.**
Financements mobilisables (le cas échéant)	• Conseil Départemental ; • Fonds européens ; • ETAT ; • OPCO.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 1.3.2 révisée	Former et accompagner les gérants des PME et TPE pour leur montée en compétences
Contexte	Suite au passage du cyclone CHIDO, Mayotte a subi des dégâts importants, affectant à la fois les infrastructures et l'économie locale. Les PME et TPE représentent une part majeure du tissu économique de l'île et joueront un rôle essentiel dans la relance post-cyclonique. Cependant, ces entreprises sont confrontées à des défis multiples, notamment le manque de formation et de compétences dans des domaines clés, ainsi que leur faible représentativité dans la commande publique. Le manque de compétences en gestion d'entreprise, l'accès limité aux outils numériques, ainsi que la méconnaissance des procédures de marchés publics, limitent la capacité des PME/TPE à participer pleinement à la reconstruction et à saisir les opportunités économiques. Afin de favoriser leur inclusion et leur permettre de jouer un rôle moteur dans la relance économique, il est essentiel de les accompagner à monter en compétences, notamment dans la gestion de l'entreprise, l'accès aux marchés publics et la transition numérique.
Objectifs	✓ Renforcer les compétences des gérants de PME/TPE dans des domaines cruciaux pour leur gestion, notamment la gestion financière, la gestion des ressources humaines, et la gestion de la relation client. ✓ Accompagner les PME/TPE dans leur accès aux marchés publics, en particulier dans la réponse aux appels d'offres et la gestion des formalités administratives liées à la commande publique. ✓ Faciliter l'inclusion des PME/TPE dans la relance économique post-Cyclone CHIDO, en les formant à la gestion de la résilience, à la reconstruction des infrastructures et à la mise en œuvre de projets d'envergure. ✓ Sensibiliser et accompagner les PME/TPE aux nouvelles opportunités économiques, y compris dans des secteurs clés tels que la construction, l'énergie renouvelable, et l'économie verte. ✓ Renforcer les compétences numériques des gérants pour leur permettre de participer à la transformation numérique de l'économie locale et d'améliorer leur compétitivité. ✓ Accompagner à l'acquisition des savoirs de base, en proposant un parcours de formation adapté aux besoins fondamentaux des gérants de PME/TPE, leur permettant de maîtriser les concepts essentiels pour une gestion optimale de leur entreprise
Modalités d'actions	• Conception d'un programme de formation global destiné à renforcer les compétences des gérants de PME/TPE, en couvrant plusieurs thématiques essentielles (informatique, gestion d'entreprise, réponses aux marchés publics...etc.). • Mise en place d'une cellule d'accompagnement spécifique pour aider les gérants à structurer et soumettre leurs projets de relance économique, en leur offrant un suivi personnalisé, un soutien à la rédaction des offres et une aide pour naviguer dans les procédures administratives. • Mise en réseau et partenariats : Favoriser les rencontres entre les gérants de PME/TPE, les experts en gestion, les institutions publiques et les acteurs économiques locaux pour échanger sur les meilleures pratiques et les opportunités de collaboration. • Création de plateformes numériques d'accompagnement : Offrir aux entreprises un accès à des ressources numériques, des outils de gestion,

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

	ainsi que des informations sur les appels d'offres publics et les opportunités de financement. • Incitation des chambres consulaires et les organisations patronales à jouer un rôle d'accompagnement pour aider les artisans à répondre aux appels d'offres.
Pilote	❖ Conseil Départemental ; ❖ CARIF OREF.
Acteurs mobilisés	• L'ensemble des chambres consulaires • CPME • CAPEB • D'autres organismes professionnels • Structures d'accompagnement à la création d'entreprises • CD (DGA Développement Économique et Innovation - ADIM) • Organisations patronales • Intercommunalité (Interco) • AGEFICE • Sud Mayotte Développement
Conditions de réussites	• Coordination efficace entre tous les acteurs mobilisés pour garantir un accompagnement global et cohérent des PME/TPE. • Création d'une cellule d'accompagnement spécialisée pour répondre aux besoins spécifiques des gérants de PME/TPE dans la gestion de la relance post-cyclonique et dans leur participation aux marchés publics. • Accès à des outils numériques adaptés pour aider les entreprises à soumettre des offres électroniques et à optimiser leur gestion. • Adaptation des formations aux besoins spécifiques des PME/TPE locales, en tenant compte de leur taille, de leurs ressources et de leur secteur d'activité. • Soutien à l'adoption de pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour intégrer l'économie verte dans les projets de relance. • Communication (autour des espaces numériques existants sur l'ensemble du territoire).
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de TPE et PME formées : Suivre la participation des entreprises aux formations proposées, en particulier sur les thématiques liées à la commande publique et à la gestion de la relance post-Cyclone CHIDO. • Taux de satisfaction des gérants : Mesurer la satisfaction des participants vis-à-vis des contenus de formation, des méthodes pédagogiques et de l'accompagnement personnalisé. • Nombre de marchés remportés par des TPE/TPE locales : Suivre l'augmentation de la part des PME/TPE locales dans les marchés publics, en particulier en tant que titulaires. • Taux de participation des entreprises aux projets de relance : Mesurer la participation (candidatures déposées) des entreprises locales dans les projets de reconstruction post-Cyclone CHIDO. • Progression des compétences numériques et de gestion : Évaluer les gains en termes de compétences numériques et de gestion d'entreprise, en particulier pour les gérants des PME/TPE. • Nombre d'entreprises administrativement aux **normes** : Suivi des entreprises ayant mis en place les démarches administratives nécessaires pour répondre aux appels d'offres publics.
Calendrier de réalisation	**Dès la validation du CPRDFOP post-Chido**

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Financements mobilisables (le cas échéant)	• Conseil Départemental • Chambres consulaires • CAPEB • Interco • Subventions possibles (si disponibles pour la formation et l'accompagnement des TPE/PME)

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 2.1.5	Construction d'une maison de la formation, de l'orientation et de l'emploi
Contexte	Le développement économique et social de Mayotte nécessite de renforcer l'accès à la formation professionnelle et à une orientation efficace pour les jeunes et les adultes. En raison des spécificités géographiques et économiques du territoire, il est crucial de disposer d'un lieu physique centralisé où les citoyens peuvent accéder à l'information, à l'orientation, ainsi qu'à des solutions de formation correspondant à leurs aspirations et aux besoins du marché local. C'est dans ce contexte que l'initiative de créer une Maison de l'Orientation et de la Formation prend tout son sens, avec pour objectif de centraliser l'accès à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement vers des formations professionnelles adaptées à la réalité du territoire.
Objectifs	✓ Créer un espace équipé et moderne d'orientation et d'accompagnement à la formation professionnelle pour tous les publics de Mayotte. Ce bâtiment centralisé sera conçu pour offrir des services accessibles et modernes. ✓ Centraliser l'information sur les formations, financements et dispositifs d'accompagnement dans un lieu accessible et facilement identifiable. Le bâtiment offrira des espaces dédiés à l'information, à l'orientation, et à l'accompagnement personnalisé des usagers. ✓ Promouvoir l'orientation professionnelle dès le plus jeune âge, en particulier, les collégiens et lycéens, dans un cadre adapté à la réflexion sur leur avenir professionnel. ✓ Faciliter la reconversion professionnelle et l'insertion des demandeurs d'emploi en offrant des espaces pour des conseils individualisés et des formations continues.
Modalités d'actions	• Construction d'un bâtiment centralisé « Maison de la Formation de l'Orientation et de l'Emploi » sur un emplacement stratégique pour garantir un accès facile à tous les publics (proximité des écoles, zones d'activités, et transports publics). Le bâtiment sera conçu pour être un lieu accueillant, moderne, et fonctionnel, capable d'héberger plusieurs services sous un même toit. • Amélioration des conditions de travail des directions de la Direction Générale Adjointe chargée de l'enseignement, de la formation et de l'insertion du Conseil Départemental (DFPI, CARIF OREF, DES, DFSS...etc.) • Aménagement des espaces intérieurs de façon à créer de salles d'accueil, de bureaux d'accompagnement personnalisé, de zones d'information multimédia, de salles de réunion pour les ateliers et les forums, ainsi que de zones de détente et d'attente. • Accessibilité : Assurer que le bâtiment soit accessible aux personnes à mobilité réduite et qu'il dispose des équipements nécessaires pour répondre aux besoins de tous les usagers. • Partenariats avec les acteurs locaux : Le bâtiment sera conçu pour accueillir et intégrer divers partenaires (publics et privés), dont les établissements scolaires, les centres de formation, les entreprises locales et les services publics de l'emploi. Ces partenariats contribueront à enrichir les services proposés et à garantir la pertinence des actions.
Pilote	❖ Conseil Départemental ; ❖ CARIF OREF.
Acteurs mobilisés	• Conseil Départemental de Mayotte • Rectorat de Mayotte • Etat

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

	• Fonds européens
Conditions de réussites	• Un emplacement stratégique du bâtiment pour assurer un accès facilité à la population, notamment en proximité des axes de transport, des écoles et des zones d'activités économiques. • Une conception architecturale moderne et fonctionnelle de manière à offrir une grande modularité pour les activités futures, avec des espaces flexibles pouvant être aménagés en fonction des besoins (ateliers, forums, formations, etc.). • Une mobilisation des acteurs locaux dès la phase de conception du bâtiment afin de s'assurer que les services proposés soient adaptés aux besoins du territoire et que la structure réponde aux attentes des usagers. • Un développement d'une stratégie de communication pour faire connaître la Maison de l'Orientation et de la Formation à la population de Mayotte et valoriser son impact.
Indicateurs d'évaluation	• Fréquentation du bâtiment : Nombre d'usagers accueillis chaque mois dans le bâtiment. • Satisfaction des usagers : Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires pour évaluer la qualité des services et des infrastructures. • Efficacité des espaces dédiés à la formation : Suivi des taux de réussite des formations dispensées au sein du bâtiment. • Nombre de partenariats créés : Nombre de collaborations établies avec des entreprises locales et d'autres acteurs du territoire.
Calendrier de réalisation	• **Dès la validation du CPRDFOP 2023-2027** - Phase 1 : Études de faisabilité et choix du site : Études de terrain, consultation avec les parties prenantes pour définir l'emplacement optimal du bâtiment. - Phase 2 : Construction et aménagement du bâtiment : Début de la construction de la Maison de l'Orientation et de la Formation, avec un suivi régulier de l'avancement des travaux. - Phase 3 : Lancement des services d'accueil et d'accompagnement : Mise en place des équipes, démarrage des services dans les nouveaux locaux. - Phase 4 : Évaluation continue et ajustement du modèle : Suivi de l'impact du bâtiment sur l'accompagnement des usagers et ajustements en fonction des retours.
Financements mobilisables (le cas échéant)	• Conseil Départemental de Mayotte • État • Fonds européens • Rectorat • Partenariats avec les entreprises locales pour co-financer des ateliers, forums, et événements.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 1.1	Accompagnement éducatif des élèves et étudiants en classe d'examen
Contexte	Le cyclone Chido a récemment frappé Mayotte, endommageant les infrastructures scolaires et perturbant fortement le déroulement de l'année scolaire. De nombreux élèves et étudiants, en particulier ceux qui doivent passer des examens à la fin de l'année scolaire, se retrouvent dans une situation d'incertitude et de stress, tant au niveau de leurs apprentissages que de leurs conditions d'examen. En plus des efforts de l'Etat, à travers le Rectorat pour rétablir dans les meilleurs délais la continuité pédagogique, le Conseil Départemental souhaite déployer un dispositif d'accompagnement éducatif pour renforcer ces efforts avec l'objectif de reconstruire des conditions éducatives convenables pour les enfants de Mayotte.
Objectif	Mettre en place un dispositif d'accompagnement éducatif spécifique pour les élèves et étudiants qui passent des examens à la fin de l'année, afin de leur permettre de préparer leurs évaluations dans les meilleures conditions malgré les impacts du cyclone.
Modalités d'actions	• Organisation de **séances de révision intensives** pendant les vacances scolaires et après les cours. • Mise en place de t**utorats et d'atelier**s de remise à niveau sur les matières les plus touchées par les interruptions de cours. • **Cours de soutien en ligne et en présentiel** pour les matières clés des examens (français, mathématiques, sciences, etc.). • Mise à disposition de **supports de révision** (fiches de révision, vidéos pédagogiques, etc.). • Création de **groupes d'étude** pour favoriser l'entraide entre élèves. • Reprise des cours dans des espaces temporaires ou dans des établissements scolaires non touchés.
Pilote	• CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE • GIP CARIF OREF MAYOTTE
Public cible	• Diplôme National du Brevet (DNB) • Baccalauréat général • Baccalauréat technologique • Baccalauréat professionnel • Brevet de Technicien Supérieur (BTS) • Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) • Concours d'entrée à certains établissements supérieurs • CAPES, Agrégation, etc. • Certificat de spécialisation dans divers métiers (hôtellerie, commerce, santé, etc.)

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 1.1	Accompagnement éducatif des élèves et étudiants en classe d'examen
Acteurs Mobilisés	• Les associations des parents d'élèves • Les associations d'étudiants et élèves à Mayotte et hors de Mayotte • Les communes, les intercommunalités, le Conseil départemental et leurs groupements. • **Bénévoles et associations locales** : pour soutenir les actions de solidarité et la mise à disposition de ressources. • **Toutes les associations** oeuvrant dans le secteur éducatif
Conditions de réussite	• Mobilisation des ressources humaines et matérielles auprès des associations, des collectivités et des partenaires, etc… • Accessibilité et disponibilité des espaces et des dispositifs distanciels d'accompagnement éducatifs • **Engagement des élèves et de leurs familles** : participation active des élèves et soutien des familles pour faciliter la reprise des révisions. • **Collaboration avec les collectivités locales** : pour assurer un environnement sécurisé et adapté aux besoins des élèves. •
Indicateurs d'évaluation	• **Fréquentation des séances de soutien et de révision** : nombre d'élèves participants par séance. • **Amélioration des résultats aux examens** : comparaison des résultats des élèves bénéficiant du soutien avec les résultats des années précédentes. • **Taux de satisfaction des élèves et parents** : via des enquêtes de satisfaction après les sessions de soutien. • **Suivi psychologique** : nombre d'élèves ayant suivi des séances de soutien psychologique et leur évolution.
Financements mobilisables	• Collectivités locales • Etat (politique de la Ville, lutte contre la pauvreté, fonds de solidarités pour l'éducation, AFD, etc….) • Fonds européens (FEDER et FSE) • Association caritatives et fondations (Appel à projet Fondation de France) • Dons des familles et autres aides, etc

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 1.1	Accompagnement éducatif des élèves et étudiants en classe d'examen
Budget prévisionnel	En regroupant les classes d'examen à Mayotte, on comptabilise un total de 7220 élèves : 3220 élèves pour les BEP, CAP, Bac professionnel et BTS, et environ 4000 élèves pour le BAC GT. Source : **Détails du Calcul :** Nombre total d'élèves à accompagner : **7220 élèves** Nombre d'élèves souhaité par groupe : **15 élèves par groupe soit 482 groupes d'élèves (7220/15).** Durée des cours **: 3 heures par jour (15 heures par semaine ou 60 heures par mois)** Cout horaire **: 30 euros l'heure (90 euros par jour, 450 euros par semaine, 1800 euros le mois)** Durée de l'accompagnement **: 6 mois (jusqu'au mois de juin)** Coût par groupe sur 1 mois **: 60 heures x 30 euros = 1800 euros (pour 5 mois d'accompagnement cela revient à 9000 euros par groupe)** **Coût total :** Coût total = Nombre de groupes × Coût par groupe pour 5 mois Coût total = 482 x 9000 = **4 338 000** **Budget prévisionnel : 4 338 000 euros** • **Autres coût à prendre en compte** **Frais logistiques** : Location de salles, matériels pédagogiques (livres, supports de cours, plateformes en ligne).

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

Action 1.1.11	Accompagnement à la reconversion professionnelle pour faire face à la menace qui pèse sur certaines entreprises.
Contexte	À la suite du passage du cyclone Chido, de nombreuses entreprises à Mayotte sont confrontées à des difficultés économiques majeures, menaçant leur pérennité et par conséquent, leurs emplois et ceux de leurs salariés. Ces difficultés sont souvent causées par la perte de leurs locaux, la destruction ou la dégradation de leurs outils de travail, ainsi que leur incapacité à maintenir le même niveau de production qu'avant le cyclone. Afin de limiter les effets négatifs sur l'emploi et de favoriser une transition réussie, un accompagnement à la reconversion professionnelle est nécessaire pour permettre aux salariés touchés de se réorienter vers des secteurs porteurs et moins impactés et d'adopter les nouvelles exigences du marché du travail.
Objectifs	• Accompagner les salariés en poste ou démissionnaires des entreprises touchées par le cyclone dans leur reconversion professionnelle, afin de faciliter leur transition vers des secteurs économiques plus porteurs à Mayotte. • Renforcer l'employabilité des travailleurs impactés, grâce à des formations adaptées, des bilans de compétences, et des conseils personnalisés pour faciliter leur réorientation. • Réduire l'impact de la crise économique sur l'emploi local en favorisant l'intégration des salariés dans des secteurs d'activité résilients et en croissance. • Soutenir les salariés dans l'adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail, en particulier les métiers liés aux secteurs numériques, environnementaux, et de la santé. • Accélérer la procédure d'abondement des comptes CPF pour faciliter le financement des parcours de reconversion.
Modalités d'actions	• Accompagnement renforcé des salariés en reconversion à travers : ✔ La mise en place de bilans de compétences approfondis pour identifier les trajectoires professionnelles adaptées. ✔ Un suivi individualisé des salariés pour optimiser leur transition et assurer leur insertion durable dans un secteur porteur. ✔ Une articulation avec les dispositifs existants (CPF de transition, accompagnement VAE, dispositifs de reconversion sectorielle). • Formations professionnalisantes dans des secteurs porteurs (numérique, bâtiment, santé, environnement) en partenariat avec les acteurs locaux de la formation professionnelle. • Accompagnement individualisé des salariés dans la recherche de nouveaux emplois ou la création d'une activité professionnelle, avec un suivi personnalisé sur le processus de reconversion. • Développement de partenariats avec des entreprises locales pour favoriser les embauches des personnes en reconversion professionnelle dans des secteurs en croissance. • Mise en place de dispositifs de soutien financier pour les salariés en reconversion, incluant des aides à la formation et des subventions pour la mobilité professionnelle. • Déploiement d'une communication accrue sur les dispositifs d'accompagnement et de financement dans la reconversion et sur le CPF. • Soutien du bon fonctionnement du système d'abondement manuel et automatique des droits CPF.
Pilote	❖ Conseil Départemental ❖ ETAT

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250910-DL1009250191-DE

	❖ Transitions Pro
Acteurs mobilisés	• Conseil Départemental (DGA Formation) • ETAT (services déconcentrés des ministères certificateurs) • Transitions Pro • Acteurs du CEP • Les chambres consulaires • France Travail • Les organismes de formation • CARIF OREF • AKTO • CREFOP • AGEFIPH • ARS • BGE, ADIE
Conditions de réussites	Collaboration étroite entre les entreprises en difficulté, les institutions locales, et les acteurs de la formation pour garantir la réussite des reconversions. Suivi personnalisé des parcours de reconversion, avec des bilans réguliers pour ajuster les formations et garantir une insertion durable. Formation adaptée aux besoins du marché local pour garantir que les compétences acquises soient en adéquation avec les secteurs en développement à Mayotte. Soutien financier et incitations pour faciliter la reconversion des salariés, en particulier pour ceux qui doivent se former à de nouveaux métiers.
Indicateurs d'évaluation	• Taux de reconversion réussie des salariés, mesuré par le nombre de travailleurs ayant retrouvé un emploi dans un secteur stable après leur formation. • Taux de satisfaction des salariés ayant participé au programme de reconversion, à travers des enquêtes de satisfaction et des retours sur le processus d'accompagnement. • Nombre d'emplois créés ou retrouvés grâce à la reconversion, et la pérennité des emplois à 6 mois et 1 an. • Suivi de l'intégration professionnelle des travailleurs reconvertis dans les secteurs porteurs, à travers des statistiques sur l'employabilité après la reconversion.
Calendrier de réalisation	**Lancement du projet dès la validation du CPRDFOP et tout le long du déploiement de ce dernier.**
Financements mobilisables (le cas échéant)	• Conseil Départemental • ETAT • Fonds européens • Financements des entreprises et de l'OPCO • Transitions Pro • Fonds européens • ARS • AFD